



CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

M. le SE Jean-Daniel Gerber
Directeur du Secrétariat d'Etat à l'économie
Effingerstrasse 1
3003 Berne

Référence: 2010-11-09/608
Spécialiste: mup
Berne, 19.11.2010

Révision partielle de la loi sur les cartels

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le Forum PME s'est penché, lors de sa séance du 1^{er} septembre dernier, sur le projet de révision partielle de la loi sur les cartels (LCart). M. Peter Balastèr de votre office a eu l'amabilité d'en présenter les principaux contours. Conformément à son mandat, le Forum a examiné les nouvelles dispositions du point de vue des petites et moyennes entreprises.

En ce qui concerne la réorganisation proposée des institutions, nous estimons qu'elle va dans le bon sens. Elle tient compte des recommandations formulées par le groupe d'évaluation en charge de l'examen 2009 d'efficacité du droit suisse de la concurrence. Le nouveau cadre institutionnel est susceptible d'améliorer le respect de l'état de droit, ainsi que d'accroître la qualité et la rapidité des décisions. En ce sens, elle aura un impact positif indirect sur les entreprises. Le Forum craint cependant que la judiciarisation croissante du système n'induisse des effets pervers. En ce qui concerne le nouveau Tribunal fédéral de la concurrence, il s'agira en particulier de veiller à ce que les juges appelés à statuer sur les différents cas aient une expérience entrepreneuriale ou des connaissances économiques suffisantes. Il nous semble indispensable que, lors de la procédure d'élection des juges suppléants, les milieux économiques soient par principe consultés. Le nouvel article 25d du projet prévoit que : "*les milieux intéressés peuvent être consultés lors de la préparation de l'élection des juges suppléants*". Nous recommandons la formulation impérative : "*les milieux intéressés doivent être consultés...*".

En ce qui concerne les modifications d'ordre matériel, seules celles qui ont trait à la procédure d'opposition et au traitement des accords verticaux devraient concerner les PME. Le Forum a déjà eu l'occasion, en juin dernier, de se prononcer sur la problématique relative aux accords verticaux, à l'occasion de la révision de la Communication y relative de la COMCO. Dans le cadre de la consultation en cours, le Forum se prononce en faveur de la variante 1. Elle prévoit la suppression de la présomption, selon laquelle certains accords

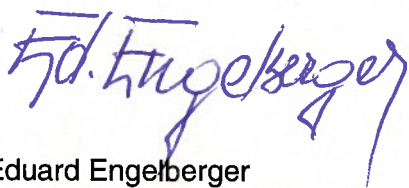
Forum PME
Pour adresse: SECO/DSKU
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Tel. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11
pascal.muller@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

verticaux entraînent l'élimination d'une concurrence efficace. La réglementation actuelle surestime à notre avis la nuisance de tels accords. Ces derniers peuvent même avoir, dans certaines circonstances, des effets favorables sur la concurrence. De nombreuses PME sont parties à de tels accords. Il serait contre-productif de les interdire *per se*, même s'ils sont justifiés par des motifs d'efficacité économique et donc susceptibles, en fin de compte, de bénéficier également aux autres acteurs de la société.

A propos de la procédure d'opposition, les améliorations proposées sont saluées par le Forum, car elles auront un impact positif sur la sécurité juridique des entreprises. Le raccourcissement de cinq à deux mois du délai imparti à l'autorité pour se prononcer sur la licéité des comportements tient compte des critiques formulées par l'économie. Le risque d'investissement des entreprises sera également judicieusement réduit, étant donné que désormais seule l'ouverture d'une enquête formelle entraînera un risque de sanctions.

Enfin, en ce qui concerne la proposition de renforcer le volet civil du droit des cartels, nos membres sont partagés. D'une part, ils craignent qu'une augmentation de l'attractivité de la voie civile entraîne des procédures excessives pour les entreprises. D'autre part, ils sont conscients que cette nouveauté permettrait d'améliorer l'application globale du droit des cartels. Il s'agirait dans ce cas, si l'on prenait la décision de poursuivre dans cette voie, de mettre en place des garde-fous, afin d'éviter que des privés/organisations ne puissent abuser de manière quérulente des nouvelles actions.

Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, nos meilleures salutations.



Eduard Engelberger
Co-Président du Forum PME
Conseiller national

Copie à: Commissions de l'économie et des redevances (CN/CE)